

## **4 propositions de Qualifelec pour l'élection présidentielle 2022**

La flambée des prix du carburant, loin d'être un phénomène conjoncturel lié à la sortie de crise sanitaire, résulte d'un changement profond qui va marquer durablement nos sociétés de consommation. Nous entrons dans une nouvelle ère, qui est celle de l'après-énergie fossile.

Dans ce contexte, **la production, la distribution, l'utilisation et le stockage d'électricité deviendront plus que jamais des activités stratégiques**. Notre pays, dont les savoir-faire technologiques et les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer en la matière, doit s'engager résolument dans la voie de la transition écologique.

C'est pourquoi Qualifelec, principal organisme de qualification des entreprises françaises du génie électrique depuis 1955, est un partenaire privilégié des acteurs publics et privés en matière d'amélioration de la performance énergétique.

Comme à l'époque de la création de Qualifelec en pleine reconstruction de notre pays, **la qualification apporte aujourd'hui, dans une période de profondes transformations technologiques, un gage de sécurité, de fiabilité et de confiance** pour les Français.

En ayant recours à des professionnels qualifiés, le consommateur a l'assurance d'une installation électrique et d'une maintenance de qualité dans le respect des normes en vigueur. Il soutient également des femmes et des hommes de terrain qui contribuent à la richesse du tissu économique et à l'emploi au niveau local.

Grâce à son maillage territorial en métropole et en Outre-Mer, Qualifelec possède une vision fine et précise des enjeux de la filière électrique, et, plus généralement, de la transition énergétique et écologique.

Face aux défis qui nous attendent dans les prochaines années, c'est en effet au niveau régional que des solutions pertinentes pourront émerger.

Fort d'une meilleure connaissance des besoins locaux, l'échelon territorial peut flécher plus efficacement les financements nécessaires aux changements structurels à venir et aux besoins des filières professionnelles.

À l'heure des choix importants que le pays a à faire pour les cinq années à venir et après deux années au cours desquelles la crise sanitaire a remis en cause bien des certitudes, **les professionnels qualifiés du génie électrique expriment les convictions suivantes :**

## **1. L'enjeu des compétences**

Ce qui nourrit le travail d'un professionnel, c'est la confiance que l'utilisateur place en ses compétences et son savoir-faire.

La compétence technique est au cœur du marché de la qualification, elle est liée à l'autorisation de réaliser certaines installations sous réserve d'avoir suivi les formations requises. L'entretien et le développement de ces compétences techniques est constant. C'est la garantie de gagner et entretenir la confiance des usagers et d'assurer la pérennité et l'attractivité de secteurs économiques, aujourd'hui en forte croissance (BTP, génie électrique, etc.)

Avec l'avènement du numérique et des bâtiments connectés, les professionnels du génie électrique et du bâtiment au sens large doivent être, plus que jamais, des acteurs complémentaires, les premiers apportant une vision globale et stratégique des nouveaux usages du bâti.

Avec la reprise économique, il va falloir recruter massivement, notamment dans le BTP. Le CREDOC estime que le secteur devrait recruter jusqu'à 30.000 personnes en 2022, alors que les besoins sont trois fois plus importants.

Il est donc nécessaire d'entreprendre une action à deux volets : accompagner, en continu, la montée en compétences des professionnels du génie électrique, énergétique et numérique, et rendre plus attractif un corps de métier qui peine à trouver les professionnels de demain.

Il faut améliorer la promotion de ces métiers, en valorisant les compétences de haut niveau qui sont indispensables à l'intégration des nouveaux usages, la maintenance des installations tout au long de leur cycle de vie, et la nécessité de pouvoir adapter, en permanence, nos infrastructures à l'ère du numérique.

Selon l'Étude prospective emplois et compétences de la filière électrique<sup>1</sup> de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC), la filière fait face à trois problèmes principaux :

- *« L'offre de formation professionnelle continue ne correspond pas pleinement aux besoins des entreprises ;*
- *La filière électrique est créatrice de nombreux emplois qualifiés et pérennes, qu'elle peine à pourvoir ;*
- *La filière électrique fait face à des enjeux nationaux communs, mais aussi à des défis spécifiques à chaque territoire. »*

Compte tenu du maillage territorial dont dispose Qualifelec, et de l'importance de la formation qui est au cœur de notre activité et de notre rôle dans l'écosystème, nous proposons de prendre en compte cette fracture territoriale spécifique dans l'approche appliquée aux politiques publiques du secteur.

**Proposition n°1 : Nous proposons de créer, au niveau régional, des observatoires de l'emploi dans la filière électrique et numérique. Ces outils, élaborés conjointement par les représentants sectoriels (FFIE, UNA3E, FFB, CAPEB), les pouvoirs publics (conseils régionaux, départements, agglomérations) et les organismes consulaires (CCI, Chambre des Métiers), auront vocation à promouvoir les offres de formation ainsi que l'image et les possibilités offertes par la filière.**

---

<sup>1</sup> <https://www.fieec.fr/wp-content/uploads/2020/10/EDEC-Filiere-electrique-Rapport-vf.pdf>

## 2. Les promesses de l'électromobilité

En complément de la recharge à domicile, la France compte désormais environ 53.000 points de recharge ouverts au public (chiffre février 2022 - source Mobility Total Energies<sup>2</sup>) et enregistre, ces derniers mois, une très nette accélération du déploiement de ces Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE).

Côté filière, cette dynamique est soutenue par le nombre croissant d'installateurs électriciens qui s'investissent dans cette activité. Qualifelec compte déjà 3.000 entreprises qualifiées en IRVE, soit une croissance de 50% en 12 mois.

La qualification est un gage de confiance pour les consommateurs qui garantit que les installateurs électriciens qualifiés maîtrisent le savoir-faire indispensable pour répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Qualifelec a été le premier organisme de qualification à proposer la reconnaissance de la compétence en IRVE, deux ans avant que le législateur ne rende la qualification obligatoire dans cette activité, dans le cadre du décret du 12 janvier 2017.

L'arrêté du 27 octobre 2021 a renforcé les conditions et l'obligation du recours à un professionnel qualifié pour l'installation des IRVE, mais aussi leur maintenance.

Pour tenir compte de ces évolutions réglementaires, le conseil d'administration de Qualifelec a adopté, dès le 17 novembre dernier, une nouvelle qualification dédiée qui tient compte des évolutions réglementaires et des attentes spécifiques de la maîtrise d'ouvrage.

Avec l'aide de ses instances collégiales, Qualifelec observe en permanence les évolutions des marchés du génie électrique, énergétique et numérique et développe un outil de cartographie<sup>3</sup> qui permet de localiser, sur l'ensemble du territoire national, les entreprises qualifiées en matière d'IRVE.

Toutefois, à son article 22, le décret du 4 mai 2021 a exempté les infrastructures d'une puissance totale inférieure ou égale à 3,7 kW installées dans un bâtiment privé ou dont la fonction principale n'est pas de recharger des véhicules électriques et qui ne sont pas accessibles au public, de l'obligation de maintenance.

Cela nous semble préjudiciable au regard de l'accélération du déploiement des installations privées et du développement des usages en matière d'IRVE. Par ailleurs, la maintenance et le pilotage des installations électriques font appel à une main d'œuvre non-délocalisable et soutiennent l'économie locale.

**Proposition n°2 : Étendre l'obligation de maintenance à toutes les installations électriques utilisées pour la recharge des véhicules électriques, quelle que soit leur puissance. Cette maintenance devrait être réalisée par un professionnel qualifié.**

**Il est important d'introduire la nécessité d'un contrôle périodique des installations électriques, pour sortir du contrôle curatif et éviter les déperditions d'énergie et les contraintes dont pâtissent, en premier lieu, les usagers.**

---

<sup>2</sup> <https://mobility.totalenergies.com/actus-conseils/electrique-nouvelles-energies/passer-electrique/top-7-idees-recues-bornes-recherche-itinerance>

<sup>3</sup> <https://irve.qualifelec.fr/>

### 3. Le défi du tout électrique produit localement

Le développement des énergies renouvelables, et particulièrement du solaire photovoltaïque, rend possible de nouvelles synergies entre le bâtiment et la mobilité électrique, en plein essor.

De nouvelles synergies se créent entre production énergétique locale, autoconsommation et stockage.

Le Gouvernement, conscient de ces opportunités, a lancé le « Plan 100.000 bornes », et le président de la République vient d'annoncer sa volonté de "[multiplier par dix les capacités du solaire d'ici 2050](#)".

Cependant, le rapport 2021 du Ministère de la Transition Écologique relatif à « la part de la consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables » place la France à la 17ème place sur 27 pays européen<sup>4</sup>.

Il apparaît donc nécessaire d'augmenter la proportion d'énergies renouvelables produites dans notre pays, si nous souhaitons tenir nos engagements climatiques à l'horizon 2050.

Un des freins identifiés est l'intermittence de la production d'énergie électrique. Celle-ci peut être palliée par des solutions de stockage, en attendant sa consommation, au moins au niveau journalier.

Le stockage sur batterie de l'électricité produite renforce les interactions entre le bâtiment et la voiture électrique et dessine une nouvelle organisation du réseau électrique à l'échelle locale.

Le bâtiment est amené à produire sa propre énergie, à l'autoconsommer (à titre individuel ou collectif), à la réguler, via des systèmes de pilotage, et à fournir des services de stockage.

A chacune de ces étapes, la qualité des travaux d'installations est cruciale. Les entreprises qualifiées ont fait la preuve de leur maîtrise des compétences d'électricien, indispensables au fonctionnement optimum et sécurisé de tout équipement électrique. S'y ajoute la justification de formations spécifiques en fonction de l'activité exercée.

Dans l'activité solaire photovoltaïque, nous vérifions régulièrement le savoir-faire technique des équipes et la couverture assurantielle des entreprises. Nous effectuons les contrôles réglementaires et délivrons les certificats de qualification requis. Qualifelec assure également la reconnaissance des compétences en mesure de répondre au déploiement prévisionnel de technologies nouvelles, comme le stockage.

**Proposition n°3 : Il est donc nécessaire que les pouvoirs publics français soutiennent les efforts de recherche et développement (R&D) en matière de stockage, ainsi que l'organisation d'une filière décentralisée, au plus proche des besoins des territoires, en s'appuyant sur le réseau des professionnels qualifiés du génie électrique, énergétique et numérique.**

---

<sup>4 4</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/partie4-la-place-de-la-france-en-matiere-denergies-renouvelables#:~:text=En%20classant%20les%2027%20pays,17e%20position%20en%202019.>

#### **4. L'espérance d'une seconde vie**

Nos appareils électriques ont le droit à une seconde vie et pour cela à l'intervention de professionnels qualifiés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), en vigueur depuis le 10 février 2020, a prévu, à son article 62, la création d'un fonds de financement de la réparation dont la mise en œuvre a été confiée à deux éco-organismes, Ecosystem et Ecologic.

Pendant deux ans, Qualifelec s'est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre du fonds de réparation en engageant, dès le vote de la loi, le dialogue avec les deux éco-organismes chargés de sa mise en œuvre.

Malheureusement, deux problèmes se posent :

- De nombreux acteurs de l'écosystème ont publiquement déploré le manque criant de dotation du fonds<sup>5</sup> (Directrice Générale de l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) France Nature Environnement, Spareka, Amorce, Fedelec, Consommation Logement et Cadre de vie, Zero Waste France, les Amis de la terre, la Compagnie du SAV, Back Market) ;
- Le risque est grand de voir le marché de la réparation préempté par les grands acteurs nationaux de la vente des équipements électriques et électroniques (EEE).

En effet, tel qu'il a été rédigé, le cahier des charges du marché néglige complètement les professionnels de proximité, les artisans et les électriciens qualifiés (qui sont aussi et souvent des réparateurs) au profit d'un processus de certification lourd administrativement et coûteux financièrement, qu'aucun artisan ou indépendant ne pourra traverser pour accéder aux financements.

Le recours aux réparateurs qualifiés, présents partout sur le territoire national, au plus près des besoins des consommateurs, serait, selon nous, un gage de confiance pour les bénéficiaires du fonds qui disposeraient ainsi d'une réelle offre locale, alternative aux grandes enseignes.

Enfin, cela constituerait un puissant outil de soutien en faveur de l'activité dans les territoires et les zones moins couvertes par les géants du secteur, en plus de favoriser l'artisanat local et les TPE présentes partout sur le territoire.

Les [récentes annonces](#) des éco-organismes n'ont pas entamées notre inquiétude sur l'ensemble des points.

**Proposition n°4 : La mise en œuvre du fonds de réparation destiné aux équipements électriques et électroniques (EEE), prévu dans la loi AGEC, doit, dans son cahier des charges, permettre l'accès au marché ainsi créé au plus grand nombre, notamment aux artisans et indépendants.**

**Pour ce faire, nous proposons la mise en place d'un pourcentage de marché réservé aux structures de moins de 50 salariés et placé sous le contrôle des observatoires régionaux proposés plus haut.**

---

<sup>5</sup> <https://blogs.alternatives-economiques.fr/alterco/2021/09/20/le-fonds-reparation-revolution-ou-gadget>

### **A propos de QUALIFELEC**

Née en 1955 de la volonté de la filière et des pouvoirs publics d'avoir un organisme de qualification indépendant pour les entreprises du génie électrique, **Qualifelec rassemble aujourd'hui plus 7.000 entreprises** du génie électrique, énergétique et numérique, présentes sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme en outre-mer.

Grâce à ses différentes qualifications (courants forts, courants faibles, énergies renouvelables, équipements électriques et infrastructures), Qualifelec est à la fois un acteur majeur de la confiance entre les entreprises du génie électrique et les consommateurs mais aussi **un partenaire important des pouvoirs publics en matière de transition écologique.**

#### **Contact:**

**Hendrik Porte**

**06.72.08.59.06**

**[hendrik.porte@gen-g.com](mailto:hendrik.porte@gen-g.com)**